



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-295**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51038-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE 2012/2014 VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX DURANCE. AVENANT N° 2.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 1.4

Autres types de contrats

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE 2012/2014 VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX DURANCE. AVENANT N° 2.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2012.196 du 20 février 2012, a adopté la convention pluriannuelle confiant à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA), un ensemble de missions se déclinant autour des thèmes suivants :

- contribuer au positionnement d'Aix dans son environnement,
- contribuer à l'élaboration des documents de planification,
- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du PLU,
- aider à la mise en œuvre des projets.

L'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance fait l'objet d'une subvention globale de 585 000,00 €, soit 195 000,00 €/an.

L'article 4 de la convention susvisée, prévoit que « *la présente convention fera l'objet d'un avenant annuel précisant le programme de travail et le montant de la subvention allouée* ».

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance a transmis à la Ville un projet d'avenant n° 2 pour la Ville d'Aix-en-Provence qui se traduit à l'échelle de la Commune par les actions suivantes :

- Présenter la vision d'ensemble des différentes opérations d'aménagement engagées ou projetées sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...),
- Proposer une vision d'ensemble de l'aménagement et de l'organisation des déplacements sur le Grand secteur Sud d'Aix (Petit Arbois, Duranne, Les Milles, Pioline, Trois Pigeons),

- Veiller à la coordination de l'ensemble des projets de réalisation de transports en commun de haut niveau de service,
- Participer à l'animation des instances chargées de l'élaboration du PLU et aide à la formalisation des documents composant le PLU : diagnostic, rapport de présentation, PADD, Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Elaborer des documents de compréhension de ce document, notamment du règlement écrit,
- Aider à la définition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU,
- Apporter un appui technique sur certains secteurs : Célony, Parc du Roc fleuri-Cortesine, La Beauvalle, Luynes Sud,

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2012/2014 Ville d'Aix-en-Provence/Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance.

- **DIRE** que le montant de la subvention 2014 est fixé à 195 000,00 €.

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'imputation suivante : 92820-6574-1743.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, à signer tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N° 2
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012 - 2014

PROGRAMME DE TRAVAIL 2014
ET PARTICIPATION FINANCIERE

Entre les soussignés :

La Commune d'Aix en Provence, représentée par son Maire,

d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance (A.U.P.A.), représentée par son Vice-Président,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2012 - 2014, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. La convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la Commune d'Aix en Provence ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

C'est pourquoi celui-ci précise le programme de travail partenarial 2014. Il définit aussi la contribution financière de la Commune d'Aix en Provence pour 2014.

ARTICLE 2 - Programme de travail

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2014 poursuit les actions engagées en 2013, et particulièrement l'aide à la Commune pour la finalisation de son Plan Local d'Urbanisme. Il est complété par de nouvelles actions qui répondent aux orientations définies par les partenaires de l'Agence. Celles-ci, qui relèvent principalement de l'aide à la décision, sont déclinées ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

A - L'échelle du Grand Territoire

- Poursuivre la contribution prospective à l'échelle du grand territoire, développer des réflexions sur le foncier économique, l'économie agricole et les « métro-corridors »
- Participer aux groupes de travail de la Mission interministérielle pour la Métropole (Cohésion sociale, Déplacements, Dessin de la Métropole, Innovation)
- Etudier les franges métropolitaines et les liens entre le Pays d'Aix et les territoires de Manosque, du Sud Lubéron, de St-Maximin et Salon
- Etudier la perception du grand territoire par ses habitants et leurs modes de vie à cette échelle

B - L'échelle communautaire

- Participer à l'animation des différentes instances chargées d'élaborer le SCOT et contribuer à la réalisation des documents composant le SCOT
- Aider au pilotage de la démarche d'élaboration PDU et à l'animation des différentes instances, réaliser la mise à jour du diagnostic et contribuer à la réalisation du document d'enquête publique,

- Appuyer la CPA dans l'élaboration du PLH par l'apport d'éclairage sur la thématique de l'habitat et du logement, et l'animation des instances en ayant la charge, (comité technique et de pilotage, groupes de travail)
- Dresser le portrait social du Pays d'Aix,
- Poursuivre les réflexions sur les évolutions de l'enseignement supérieur en Pays d'Aix (espaces à enjeux, offres d'hébergement, types de formations)
- Poursuivre la démarche ID20 avec la mise à jour des 20 indicateurs stratégiques révélateurs des dynamiques territoriales à l'œuvre en Pays d'Aix

C - L'échelle des communes

➤ **Pour la Ville d'Aix en Provence :**

- Présenter la vision d'ensemble des différentes opérations d'aménagement engagées ou projetées sur les quartiers Sud (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...)
- Proposer une vision d'ensemble de l'aménagement et de l'organisation des déplacements sur le Grand secteur Sud d'Aix (Petit Arbois, Duranne, Les Milles, Pioline, Trois Pigeons)
- Veiller à la coordination de l'ensemble des projets de réalisation de transports en commun de haut niveau de service
- Participer à l'animation des instances chargées de l'élaboration du PLU et aide à la formalisation des documents composant le PLU : diagnostic, rapport de présentation, PADD, Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Élaborer des documents de compréhension de ce document, notamment du règlement écrit
- Aider à la mise en place d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU
- Apporter un appui technique sur certains secteurs : Célony, Parc du Roc fleuri-Cortesine, La Beauvalle, Luyes Sud, ...

▪ Pour les autres communes :

- Aide à l'élaboration des projets communaux et aux démarches préalables aux révisions de POS/PLU,
- Apporter un appui technique et réaliser des études d'aménagement sur certains secteurs.

ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Commune d'Aix pour le programme de travail 2014 est de 195 000 €.

ARTICLE 4 - Modalités de préparation et de suivi du programme de travail

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association prépare et examine le suivi du programme de travail.

Il est rappelé que conformément à la convention pluriannuelle, Le compte rendu d'activités de l'exercice précédant doit être adressé à la Commune d'Aix en Provence avec la demande du deuxième versement.

ARTICLE 5 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'échéance de la convention pluriannuelle 2012-2014.

ARTICLE 6 - Modalités de règlement

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

- Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,
- Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,
- Au dernier trimestre, le solde.

Le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Fait à Aix en Provence, le

Le Maire de la Commune
d'Aix en Provence

Le Vice-Président de l'Agence d'Urbanisme
Pays d'Aix - Durance